



Fédération de tir à l'arc du Québec  
Assemblée générale annuelle 2009

## Avis de convocation

**Le 15 avril 2009**

**Assemblée générale annuelle**

**Samedi le 16 mai 2009 à 13h00  
Bloc 5 du Stade Olympique  
4545 Pierre-de-Coubertin  
À Montréal**

---

Délégués des clubs affiliés et des associations régionales reconnues sont convoqués, par la présente, à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de tir à l'arc du Québec qui se tiendra le 16 mai 2009 à l'endroit ci-haut mentionné.

Au cours de cette assemblée générale annuelle, les membres présents recevront le rapport d'activités et éliront les membres du conseil d'administration pour l'année 2009-2010. Le rapport financier vérifié sera déposé pour approbation. Les règlements généraux seront ratifiés.

Si vous désirez participer à cette assemblée, il est important de compléter et retourner le formulaire de présence, ci joint, au plus tard le 1er mai 2009.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour de la fin de semaine, le formulaire de présence et le bulletin de mise en candidature pour les administrateurs de la corporation ainsi qu'une copie de nos règlements généraux ratifiés.

N'oubliez pas que les formulaires doivent être dûment signés par les personnes autorisées.

Nous comptons sur votre participation.

Le secrétaire,

Réal Cyr

PJ: Ordre du jour de l'AGA 2009  
Procès-verbal de l'AGA 2008  
Bulletin de mise en candidature pour dirigeant élu  
Formulaire de présence  
Règlements généraux de la FTAQ



Fédération de tir à l'arc du Québec  
Assemblée générale annuelle 2009

**Ordre du jour**

Montréal le 16 et 17 mai 2009  
Stade Olympique  
4545 Pierre-De Coubertin

**Samedi, 16 mai 2009**

**9h00—Salle Beloeil**

1. Rôle et responsabilités des dirigeants de clubs

**A.G.A.—13h00— Boc 5**

1. Ouverture de l'assemblée
  2. Vérification des présences
  3. Nomination du président et secrétaire d'assemblée
  4. Vérification de conformité de l'avis de convocation
  5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'an dernier
  7. Suivi sur le procès-verbal de l'an dernier
  8. Ratification des modifications aux règlements généraux
  9. Rapport des administrateurs
    - Rapport du trésorier
      - Présentation et adoption du rapport financier 2008-2009
    - Rapport d'activités
      - Michel Longtin – commissaire – Cible concentrique;
      - Glenn Gudgeon – commissaire – cible animalière 3D;
      - Michel Perrault – responsable du dossier de la haute performance et des Jeux du Québec;
      - Jean-Pierre Lafleur – responsable du dossier de la formation des entraîneurs.
  10. Rapport du secrétariat permanent
  11. Rapport du Président de la F.T.A.Q.
  12. Élection
    - Rapport du comité de mise en candidature (présentation des candidatures)
    - Nomination d'un président, secrétaire et scrutateurs d'élection;
    - Élection du Conseil d'administration 2009-2010.
  13. Présentation du conseil d'administration.
  14. Varia
  15. Levée de l'assemblée
- Souper du samedi soir** - les informations vous seront transmises sous peu.

**Dimanche, 17 mai 2009**

Réunion des ARTA 9h00—**Salle Beloeil**

1. Présentation des Services de la F.T.A.Q.
2. Ristournes régionales
3. Membreship de la F.T.A.Q.
4. Période de questions

**Candidats en élection :**  
**Michel Mathieu, administrateur - Vice-Président**  
**Réal Cyr, administrateur— Secrétaire**  
**Michel Olaizola, administrateur - directeur**  
**Michel Longtin, administrateur - directeur**  
**Glenn Gudgeon, administrateur - directeur**



Fédération de tir à l'arc du Québec  
Assemblée générale annuelle 2009

**Formulaire de présence**

Nom du club : \_\_\_\_\_  
Nom du délégué présent : \_\_\_\_\_  
Nom du substitut : \_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_  
Signature du président ou du secrétaire du club

Nom de l'association régionale : \_\_\_\_\_  
Nom des délégués présents : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Nom du substitut : \_\_\_\_\_  
**Notre association régionale regroupait \_\_\_\_ membres affiliés au 31 mars 2009, nous avons donc droit , selon l'article 2.5 des règlements généraux à \_\_\_\_ délégués à l'A.G.A.**  
  
\_\_\_\_\_  
Signature du président ou secrétaire de l'ARTA

**Réservations pour la fin de semaine**

Faites votre réservation et directement à l'hôtel de votre choix (voir liste d'hébergement suggérée). (Si vous voulez que nous fassions les réservations pour vous, veuillez joindre votre chèque ou mandat de poste fait à l'ordre de la F.T.A.Q. et joindre votre formulaire de présence).

**Je veux réserver \_\_\_\_ (qt) chambre(s) (Occ. Simple \_\_\_\_/Occ. Double\_\_\_\_)**

Pour les hôtels Quality et Comfort Inn, lors de la réservation, mentionnez le code de la FTAQ W—FTAQ

**Hébergement suggéré:**

**Quality Hôtel**

8100, av Neuville, Anjou  
Informations & Réservations:  
514—493-6363  
Site web: [www.choicehotels.ca](http://www.choicehotels.ca)  
Ou

**Confort Inn Boucherville**

96, boul de Mortagne, Boucherville  
450-641-2880  
Site web: [www.choicehotels.ca](http://www.choicehotels.ca)  
Lors de la réservation, mentionnez le code de la FTAQ —  
W—FTAQ

**IMPORTANT À LIRE:** Les ristournes régionales qui sont versées aux associations régionales servent à défrayer les frais de déplacements de leurs délégués de région. Le montant de la subvention de l'année en cours est versé en fonction de la présence d'un délégué à l'assemblée générale annuelle de l'année antérieure.

**Il n'y a donc aucun remboursement de dépenses prévu pour l'A.G.A.**



Fédération de tir à l'arc du Québec  
Assemblée générale annuelle 2009

**Bulletin de mise en candidature  
au poste d'administrateur de la FTAQ**

Je, ..... #membre .....  
(nom en lettres moulées)  
déclare avoir 18 ans et être membre de la Fédération de tir à l'arc depuis au moins 60  
jours:

.....  
(nom du club ou membre indépendant)

Je désire, par la présente, soumettre ma candidature au poste de dirigeant de la corpora-  
tion de la Fédération de tir à l'arc du Québec Inc.

Poste convoité : .....

Expérience professionnelle ou sportive pertinente:

.....  
.....  
.....

.....  
(Signature du candidat)

.....#..... #.....

.....#..... #.....

.....#.....

Nom du membre # membre

Le formulaire de mise en candidature doit être  
signé par cinq (5) membres de la corporation.

Retournez ce formulaire à l'attention du comité de mise en candidature,  
à l'adresse suivante:

F.T.A.Q. 4545 Pierre De-Coubertin C.P. 1000 Succ. M Montréal (Québec) H1V 3R2  
Télécopieur : (514) 252-3165

**Date limite de réception : 1er mai 2009**



Fédération de tir à l'arc du Québec  
Assemblée générale annuelle 2009

**Renseignements généraux**

**ASSAMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE—ARTICLE 2.1**

**2.1.1.** L'assemblée générale annuelle de la corporation est tenue dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier de la corporation, aux endroits et date fixée par le conseil d'administration.

**DÉLÉGUÉS—ARTICLE 2.5**

**2.5.1.** Les ARTA et les clubs doivent faire parvenir au secrétariat la liste de leurs délégués au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

**2.7 MEMBRES VOTANTS**

**2.7.1.** Composée des délégués des associations régionales à raison d'un (1) délégué par cinquante (50) membres individuels ou fraction de cinquante (50) membres individuels de l'association régionale membre de la corporation.

**2.7.2.** Des délégués des clubs membres de la corporation à raison d'un (1) délégué par club.

**2.7.3.** Les délégués doivent être membres individuels de la corporation.

**VOTE—ARTICLE 2.8**

**2.8.1.** Chaque délégué a droit à un vote.

**2.8.2.** Le vote par procuration n'est pas autorisé.

**2.8.3.** Le président d'assemblée n'a pas droit de vote.

**2.8.4.** Le vote se prend à main levée à moins que le vote secret ne soit demandé par le tiers (1/3) des membres présents ayant le droit de vote.

**QUORUM—ARTICLE 2.9**

**2.9.1.** Le quorum, à toute assemblée des membres, est composé des délégués présents .

**POUVOIR DE L'A.G.A.—ARTICLE 2.10**

**2.10.1.** Élire les administrateurs et dirigeants élus.

**2.10.2.** Recevoir les bilans et rapports financiers.

**2.10.3.** Ratifier les règlements généraux.

**2.10.4.** Nommer le vérificateur, le cas échéant.

**MISE EN NOMINATION—ARTICLE 2.12**

**2.12.1** Soixante (60) jours avant la date prévue pour l'A.G.A., le C.A. nomme trois (3) personnes responsables de la mise en candidature pour les fins de l'élection.

**2.12.2.** Ce comité a pour fonction de vérifier l'éligibilité des candidats.

**2.12.3.** Le comité de mise en candidature doit faire part du résultat de ses vérifications au secrétariat dans les sept (7) jours qui suivent la fermeture des mises en candidature.

**2.12.4.** Advenant un nombre insuffisant de mise en candidature, par rapport aux postes à pourvoir, les candidats qui se seront prévalus de la procédure de mise en candidature seront élus par acclamation.

**2.12.5.** Les postes restés vacants pourront être comblés par des mises en candidatures, venant du plancher de la salle de l'AGA, appuyées par cinq (5) membres de la corporation.

**2.12.6.** Les postes restés vacants après ce processus seront comblés par le conseil d'administration en cours de mandat.

**REMBOURSEMENT POUR LE TRANSPORT**

Les ristournes régionales qui sont versées aux associations régionales servent à défrayer les frais de déplacements de leurs délégués de région. Le montant de la subvention de l'année en cours est versé en fonction de la présence d'un délégué à l'assemblée générale annuelle de l'année antérieure.

**Il n'y a donc aucun remboursement de dépenses prévu pour l'A.G.A.**